



Conférence contre la pauvreté et pour l'inclusion sociale 10 et 11 décembre 2012

Emploi - Formation professionnelle

La pauvreté est aussi une réalité pour les personnes en emploi : 5 millions de salariés sont concernés par le sous-emploi ou la précarité.

Aujourd'hui :

- 475 000 jeunes de moins de 25 ans sont sans emploi et 200 000 alternent chômage et quelques heures de travail.
- 150 000 inscriptions par mois à Pôle emploi sont des fins de CDD ou de contrats d'intérim.
- chez les plus de 50 ans, le nombre d'inscriptions a été multiplié par deux en 4 ans.
- près d'un demandeur d'emploi sur 3 est inscrit à Pôle emploi depuis plus d'un an et n'est plus indemnisé par l'Unedic.
- cette augmentation des demandeurs d'emploi en fin de droit fait exploser la pauvreté (1 sur 3 vit en dessous du seuil de pauvreté).

L'emploi décent est et reste la garantie pour éviter la pauvreté ou en sortir.

La CFDT souhaite que l'accès à l'emploi de qualité devienne une réalité pour tous les salariés afin de faire reculer l'emploi précaire.

Les propositions de la CFDT

Mieux encadrer le recours aux CDD par la négociation

L'objectif est de mieux lutter contre les abus (multiplication des contrats de travail très courts, temps de travail très partiel, auto-entrepreneuriat...) et de faire payer plus cher une utilisation non responsable de ces formes de travail.

- ✓ une cotisation assurance chômage dégressive en fonction de la durée dans l'emploi,
- ✓ une cotisation au forfait pour les entreprises utilisant des contrats de travail de moins de 20 heures,
- ✓ une majoration des heures complémentaires, au même niveau que les heures supplémentaires, dès la 1^{ère} heure effectuée au-delà de la durée contractuelle.

Réduire le temps partiel subi et ouvrir l'accès aux droits sociaux dès la 1^{ère} heure travaillée

- ✓ favoriser la limitation des temps partiels subis par le recours aux groupements d'employeurs ou à la multi activité au sein de la même entreprise,
- ✓ ouvrir l'accès aux droits sociaux (maladie, retraite) dès la 1^{ère} heure travaillée,
- ✓ faciliter l'accès à la formation,
- ✓ rendre obligatoire la motivation du recours au temps partiel afin d'en limiter l'utilisation à des contraintes d'activité.

Développer une utilisation ciblée et coordonnée des contrats aidés

L'État active trop souvent les contrats aidés pour faire baisser les chiffres du chômage, mais ne se donne pas les moyens de cibler leur utilisation vers les publics les plus éloignés de l'emploi. Pour la CFDT, les contrats aidés sont une aide à l'insertion professionnelle durable.

- ✓ conditionner l'aide à l'effort réalisé en faveur de l'insertion durable donc améliorer l'accompagnement,
- ✓ cibler le public : réserver les contrats aidés aux bénéficiaires du RSA et aux publics éloignés de l'emploi afin qu'ils accèdent à l'emploi et puissent y rester via une formation et un accompagnement individualisé,
- ✓ arrêter le « stop and go » au profit d'une vision pluriannuelle avec des objectifs quantitatifs et qualitatifs.

Renforcer l'insertion par l'activité économique (IAE) : ouverture d'une négociation de type ANI jeunes sur le développement des contrats aidés, avec l'IAE comme opérateur pour l'accompagnement.

- ✓ ciblage du public éloigné de l'emploi,
- ✓ opérateur unique : IAE pour l'accompagnement, formation, référent,
- ✓ un contrat aidé à temps plein qui inclut temps d'accompagnement, social et professionnel, temps de formation et temps de travail, ceci de façon modulable en fonction de l'employabilité de la personne,
- ✓ obligation et contrainte sur un retour à l'emploi classique.

Permettre l'accès à la formation qualifiante : information sur les circuits de formation et aides pour suivre la formation (aide aux déplacements, garde d'enfants).

- ✓ un plan national de formation des demandeurs d'emploi : investir dans les compétences transférables,
- ✓ créer des plateformes locales réunissant l'État, les régions et Pôle emploi,
- ✓ un réel pilotage et un fond d'investissement.

Développer des modalités de recrutement adaptées : embauche sur le lieu de travail, travail avec des organismes spécialisés.

- ✓ travailler avec d'autres acteurs sur l'embauche du public en difficulté.

Assurer l'accompagnement dans l'emploi

- ✓ une fois l'embauche réalisée, faire un suivi de la personne pendant un temps, mettre en place un tutorat.